Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20261112-202607046046-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**07**	**046**	**046**

MAIRIE DE LOCQUENOLE **29670** Téléphone 02 98 72 21 15 E-mail : mairie@locquenole.fr Département du Finistère Arrondissement de Morlaix	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Le douze novembre deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le cinq novembre deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)
Nbre de Conseillers en ex : 14 Nbre de Présents : 9 Nbre de votants : 14	Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC-DEFRANCE, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Florence DIROU, David NEZRI, Loïc BOZEC, Laurence GRAFF, Marcel L'HOSTIS Absents excusés : Barbara GUYADER qui donne procuration à Loïc BOZEC, Aurélie LECOMTE qui donne procuration à Laurence GRAFF, Philipp OERDING qui donne procuration à Florence DIROU, Joëlle HACHEM qui donne procuration à Julien GODEC-DEFRANCE, Catherine AUTRET GUILLERM qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE A été élu secrétaire de séance : Marcel L'HOSTIS

➢ FINANCES : AUTORISATION DE MANDATER ¼ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2027

BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2026 et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027

Vu l'instruction M57,
Considérant les inscriptions budgétaires de l'exercice 2026, et les décisions modificatives en cours d'année

Chapitre 020 (Immobilisations incorporelles) : 11200 €
Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) : 58 470 €
Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) : 3 391 €
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 254 637 €

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-01-002-002,

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Julien Godec-Defrance, 1er adjoint, le conseil municipal autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2026 et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20261112-202607046046-DE

Chapitre 020 (Immobilisations incorporelles) : 2800 €

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) :14617.5 €

Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) : 847.75 €

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 63659.25 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Secrétaire de séance
Marcel L'HOSTIS

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 12 novembre 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLÉ
29 (Finistère)